



COMMUNE DE PHILIPPEVILLE
PLACE D'ARMES 12
5600 – PHILIPPEVILLE

PROGRAMME COMMUNAL DE DEVELOPPEMENT RURAL DE PHILIPPEVILLE

Partie IV : Stratégie de développement



FEVRIER 2024

Atelier d'Architecture DR(EA)²M srl

Place Communale 28 - 6230 Pont-à-Celles
071 84 02 99 - info@drea2m.be - www.drea2m.be

DR(EA)²M

Table des matières

Introduction	4
1. Stratégie : 3 défis et 12 objectifs	5
2. Description des objectifs de développement.....	6
2.1. Défi 1 : faire de la commune un territoire protégeant ses ressources et offrant un cadre de vie de qualité	6
2.2. Défi 2 : garantir un accès pour tous aux services et besoins de base	10
2.3. Défi 3 : Poursuivre le développement économique en s'appuyant sur les ressources spécifiques du territoire.....	16
3. Evaluation au regard des principes du développement durable	21
3.1. Introduction	21
3.2. Stratégie Wallonne de Développement Durable.....	22
3.3. Évaluation de la stratégie du PCDR	25

INTRODUCTION

Le présent rapport décrit la stratégie et les objectifs du PCDR qui serviront à définir les projets que la Commission Locale de Développement Rural (CLDR) souhaite réaliser pour les 10 années à venir. L'élaboration de cette stratégie s'est déroulée en trois étapes.

Premièrement, une série d'enjeux ont été identifiés sur base de l'analyse conjointe de la situation socio-économique du territoire de Philippeville, des résultats de la participation de la population et d'une prise en compte de toutes les politiques et évolutions futures externes (Etat fédéral, Région, Union européenne, SRWT, marché privé, ...) qui pourront avoir un impact sur Philippeville. Ces enjeux sont autant de problématiques auxquelles la commune sera confrontée dans les années à venir. Le PCDR peut donc être un des outils utilisés pour y faire face. 33 enjeux ont été exposés et décrits dans le diagnostic partagé.

La deuxième étape a constitué en un travail d'identification de tous les enjeux susceptibles de pouvoir être traduits en objectifs du PCDR. Pour ce faire, plusieurs éléments ont été pris en compte :

- Le niveau d'adhésion à l'enjeu des trois groupes cibles du PCDR (politique, administration et citoyens) ;
- L'existence ou non d'autres outils/programmes permettant de répondre plus adéquatement à l'enjeu en question ;
- Le nombre d'idées de projets déjà proposées par enjeu ;

Sur cette base, une proposition de stratégie a été discutée et validée en CLDR. Cette stratégie définit également les effets multiplicateurs attendus ainsi que des indicateurs qui permettent de s'assurer de l'atteinte de résultats.

Pour chaque objectif développé, un lien avec les enjeux dégagés dans le diagnostic partagé est fait. Ainsi, sur les 33 enjeux du diagnostic partagé, 6 se traduisent directement en 6 des 10 objectifs de la stratégie et 27 s'y traduisent de manière indirecte. Tous les enjeux du diagnostic partagé pourront ainsi être atteint soit directement, soit indirectement par la stratégie du PCDR.

Enfin, à chaque objectif est également dressé la liste des premières idées de projet qui ont été formulées lors de toutes les étapes précédentes par l'ensemble des acteurs interrogés et consultés dans le cadre de l'élaboration du PCDR

1. STRATEGIE : 3 DEFIS ET 12 OBJECTIFS

<u>Défi 1</u> Faire de la commune un territoire protégeant ses ressources et offrant un cadre de vie de qualité	<u>Défi 2</u> Garantir un accès pour tous aux services et besoins de base	<u>Défi 3</u> Poursuivre le développement économique en s'appuyant sur les ressources spécifiques du territoire
<u>Objectif 1</u> : développer les maillages vert et bleu et soutenir les actions individuelles en faveur de la biodiversité	<u>Objectif 5</u> : développer et créer des lieux et des services à destination des citoyens, des associations, des écoles et des jeunes	<u>Objectif 9</u> : soutenir une diversification agricole orientée sur la qualité des produits, le circuit-court et le respect de l'environnement
<u>Objectif 2</u> : améliorer le cadre bâti des villages et valoriser leur patrimoine architectural et paysager	<u>Objectif 6</u> : faciliter l'accès au logement pour tous et palier à l'isolement de certains domaines et villages	<u>Objectif 10</u> : Capitaliser sur l'importante ressource bois et soutenir de nouvelles filières innovantes
<u>Objectif 3</u> : améliorer la qualité des espaces publics afin d'en faire des lieux de rencontre et de cohésion sociale	<u>Objectif 7</u> : développer le réseau de circulation cyclable et piétonne et les systèmes de transport alternatifs à la voiture individuelle	<u>Objectif 11</u> : soutenir une nouvelle culture entrepreneuriale, en particulier dans le commerce
<u>Objectif 4</u> : soutenir la transition énergétique via des solutions locales et concrètes	<u>Objectif 8</u> : Améliorer l'efficience de l'action communale et poursuivre l'intégration de l'approche participative	<u>Objectif 12</u> : développer l'offre touristique et viser l'efficience du secteur

2. DESCRIPTION DES OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT

2.1. Défi 1 : faire de la commune un territoire protégeant ses ressources et offrant un cadre de vie de qualité

Ce défi regroupe quatre objectifs qui visent à préserver, valoriser et développer l'environnement général de la commune. Cela concerne aussi bien le milieu naturel et paysager, que le cadre bâti et patrimonial ainsi que l'empreinte énergétique. Ce défi permettra en outre de participer à la réussite de l'objectif 11 qui concerne le développement touristique.

2.1.1. Objectif 1 : développer les maillages vert et bleu et soutenir les actions individuelles en faveur de la biodiversité

Enjeux du diagnostic partagé concernés :

- Enjeu 1 : « Le patrimoine naturel, première ressource de la commune ? »
- Enjeu 22 : « Le tourisme vert comme premier pôle économique ? » ;

Avec un tiers de son territoire protégé pour la nature et/ou le paysage, 250 km de rivières et de nombreuses anciennes carrières aux écosystèmes spécifiques, Philippeville dispose d'un réel atout par rapport à la moyenne wallonne en termes de patrimoine naturel. Etant donné l'importance des surfaces disposant déjà d'un statut de protection cet objectif visera avant tout à renforcer les liaisons entre les différentes zones protégées qu'il s'agisse aussi bien du maillage vert (haies, arbres, berges, bords de route, bords de champ) que du maillage bleu (rivières et plans d'eau). La commune est à ce sujet membre du Parc naturel Viroin-Hermeton et a déjà mené des actions opérationnelles via son PCDN et des appels à projets BiodiverCité.

La préservation et l'amélioration de la diversité écologique de tous ces milieux ne peut s'envisager sans une attention accrue sur les modes de gestion de toutes les surfaces non artificialisées (bois, champs, espaces verts publics et jardins privés). Une sensibilisation des différents acteurs (gestionnaires forestiers, agriculteurs, services travaux et citoyens) aux différents modes de gestion permettant une réduction de l'usage d'engrais et de produits phytosanitaires est donc à prévoir.

L'objectif vise donc à développer la biodiversité en constituant un véritable maillage vert et bleu autour de tous les sites protégés existants. Cela passera via des actions menées auprès des habitants (sensibilisation aux produits phyto, journées de l'arbre, formation au compostage, journée des jardins ouverts ...), par des actions menées sur des propriétés publiques (création de nouvelles réserves, plantations, désherbage écologique, visites pédagogiques, grand nettoyage de printemps, parcours biodiversité, ...) et inévitablement via un dialogue avec les agriculteurs et gestionnaires forestiers qui sont de plus en plus nombreux à mettre en place des pratiques respectueuses de la nature (nouvelles pratiques culturales, reconversion au bio, plantations de haies participant à la restauration des paysages bocagers, entretien des zones naturelles existantes, développement de nouveaux refuges ou de liaisons pour la biodiversité). Indirectement, toutes ces actions de préservation et de renforcement de la biodiversité auront des effets sur l'attractivité touristique de la commune dont l'enjeu sur ce point a été clairement identifié et traduit dans l'objectif 12.

Exemples d'effets multiplicateurs attendus :

- ▶ Extension de la biodiversité
- ▶ Amélioration du cadre de vie
- ▶ Nouveau dialogue entre agriculteurs et citoyens

Modalités d'évaluation (indicateurs) :

- ▶ Evolution de la surface dédiée aux espaces verts et protégés (1 ha en plus chaque année)
- ▶ Nombre de réserves et d'espaces ayant un statut de protection (2 espaces en plus d'ici 2030)
- ▶ Evolution du nombre d'espèces végétales et animales, notamment les oiseaux (1 nouvelle espèce observée en plus chaque année)
- ▶ Evolution du km de haies (au moins 1 km en plus chaque année)

Propositions de projets permettant d'atteindre cet objectif :

- RÉALISATION D'AMÉNAGEMENTS FAVORABLES À LA BIODIVERSITÉ ET COORDINATION DES ACTIONS VIA LE PLAN COMMUNAL DE DÉVELOPPEMENT DE LA NATURE

2.1.2. Objectif 2 : améliorer le cadre bâti des villages et valoriser leur patrimoine architectural et paysager

Enjeux du diagnostic partagé concernés :

- Enjeu 3 : « Des espaces verts à embellir ? »
- Enjeu 5 : « Rendre les villages plus attractifs ? »
- Enjeu 6 : « Poursuivre la gestion de l'habitat permanent ? »
- Enjeu 24 : « Le patrimoine comme attrait touristique ? »

Avec 70% de sa population qui habite dans un village (30% dans le centre-ville), l'enjeu de la qualité du cadre de vie dépasse donc largement le centre-ville de Philippeville. Agir sur l'amélioration du cadre bâti au cœur des villages touche donc au final la majorité de la population. A Philippeville, cette question est d'autant plus importante que 23 bâtiments et sites sont classés et 260 autres repris à l'inventaire du patrimoine avec chaque fois une même cohérence architecturale (parement en pierre calcaire et toiture en ardoise), que la commune regorge d'éléments de petit patrimoine populaire (lavoirs, fontaines, potales, ...), que 10 villages disposent d'un périmètre de protection au plan de secteur (Fagnolle, Jamagne, Neuville, Omezée, Roly, Samart, Sart-en-Fagne, Sautour, Surice et Villers-en-Fagne), que 3 villages souhaitent (ré)intégrer la liste des Plus Beaux Villages de Wallonie (Fagnolle, Sautour et villers-le-Gambon) et que 60% du territoire est reconnu et/ou protégé pour ses qualités paysagères.

Au-delà de l'amélioration directe du cadre de vie pour les habitants, les actions de valorisation du patrimoine et du paysage agiront aussi sur l'attractivité touristique de la commune et feront échos aux projets menés dans ce sens sur le patrimoine naturel.

Le présent objectif vise donc à cibler des actions de préservation et rénovation du bâti, en particulier au cœur des villages et des domaines mais aussi sur les éléments tout autour présentant une haute valeur patrimoniale et paysagère. Il devra se réaliser en concertation avec le Parc naturel Viroin-Hermeton dont un des projet est l'aboutissement d'une charte paysagère en cours d'élaboration.

Exemples d'effets multiplicateurs attendus :

- ▶ Rénovation progressive du bâti privé
- ▶ Redécouverte du patrimoine local par les citoyens
- ▶ Développement du tourisme d'un jour.

Modalités d'évaluation (indicateurs) :

- ▶ Evolution de l'état du bâti dans les périmètres des centres villageois et des domaines (un bâtiment rénové par an)
- ▶ Evolution de l'état des bâtiments protégés ou repris à l'inventaire (un bâtiment rénové tous les 5 ans)
- ▶ Etat et nombre des éléments de petit patrimoine populaire (un élément rénové par an)
- ▶ Evolution de la surface d'intérêt paysager protégée (+10% d'ici 2030)

Propositions de projets permettant d'atteindre cet objectif :

- EMBELLISSEMENT DES VILLAGES DE L'ENTITÉ ET LUTTE CONTRE LES DÉCHETS
- MISE EN PLACE D'ACTIONS POUR DIMINUER LA QUANTITÉ DE DÉCHETS DANS LE CADRE DU PROJET « PHILIPPEVILLE, COMMUNE ZERO DECHET »
- MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES
- CRÉATION DE JARDINS/POTAGERS PARTAGÉS
- RÉNOVATION ET MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE BATI
- MISE EN PLACE DE MESURES FAVORISANT LES PARTENARIATS ENTRE LES ASSOCIATIONS LOCALES ET ENTRE LES CITOYENS POUR DÉVELOPPER/MAINTENIR LA CONVIVIALITÉ DANS LES VILLAGES ET DANS LES DOMAINES

2.1.3. Objectif 3 : améliorer la qualité des espaces publics afin d'en faire des lieux de rencontre et de cohésion sociale

Enjeux du diagnostic partagé concernés :

- Enjeu 3 : « Des espaces verts à embellir ? »
- Enjeu 4 : « Agir face au vieillissement de la population ? »
- Enjeu 5 : « Rendre les villages plus attractifs ? »
- Enjeu 11 : « Rénover les espaces publics des villages ? »
- Enjeu 24 : « Le patrimoine comme attrait touristique ? »
- Enjeu 25 : « Comment maintenir une dynamique sociale dans chaque village ? »
- Enjeu 30 : « Priorité à la rénovation des voiries et à la création des trottoirs ? »

Avec 17 villages et 7 domaines d'habitat permanent, Philippeville doit gérer autant de lieux de centralité puisque chacun d'entre eux dispose d'au moins un espace public (place ou espace vert). La qualité de ceux-ci est très variable : élevée à très élevée pour Fagnole, Franchimont, Jamagne, Neuville, Philippeville, Sart-en-Fagne, Surice, Villers-le-Gambon et Vodecée ou faible à très faible pour Jamiolle, Lautenne, Omezée, Roly, Romedenne, Samart, Sautour et Villers-en-Fagne.

Agir sur l'amélioration de la qualité des espaces verts et des espaces publics favorise la cohésion et la dynamique sociale, invite le privé à entretenir également son bâti et favorise l'installation de nouveaux commerces et services.

Cet objectif vise donc à marquer la centralité de chaque village et domaines par une rénovation de son espace public, par une végétalisation accrue ou par l'installation de nouveaux équipements tels que plaines de jeux, tables et bancs, panneaux didactiques.

Exemples d'effets multiplicateurs attendus :

- ▶ Renforcement de la cohésion sociale
- ▶ Développement des activités citoyennes et villageoises

- ▶ Nouvel attrait touristique
- ▶ Installation de nouveaux commerces et services

Modalités d'évaluation (indicateurs) :

- ▶ Evolution de la fréquentation citoyenne des espaces publics (croissance annuelle de 2%)
- ▶ Evolution du nombre d'activités culturelles organisées dans les villages (minimum 6 activités annuelles)
- ▶ Evolution du nombre de balades et de randonneurs (croissance annuelle de 2%)
- ▶ Evolution du nombre de commerces installés dans les villages (au moins 1 commerce par village)

Propositions de projets permettant d'atteindre cet objectif :

- AMÉNAGEMENT DES VOIRIES ET RÉSEAUX IMPÉTRANTS DANS LES DOMAINES EN HABITAT PERMANENT
- AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE PUBLIC DE FAGNOLLE EN ESPACE DE CONVIVIALITÉ
- AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE PUBLIC DE JAMAGNE EN ESPACE DE CONVIVIALITÉ
- AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE PUBLIC DE JAMIOLLE EN ESPACE DE CONVIVIALITÉ
- AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE PUBLIC DE PHILIPPEVILLE EN ESPACE DE CONVIVIALITÉ
- AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE PUBLIC DE ROLY EN ESPACE DE CONVIVIALITÉ
- AMÉNAGEMENT DE LA PLACE DE ROMEDENNE
- AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE PUBLIC DE SAMART EN ESPACE DE CONVIVIALITÉ
- CRÉATION D'UNE AIRE DE CONVIVIALITÉ AU DOMAINE DE LA GUEULE DU LOUP À SAUTOUR
- AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE PUBLIC DE VILLERS-LE-GAMBON EN ESPACE DE CONVIVIALITÉ

2.1.4. Objectif 4 : soutenir la transition énergétique via des solutions locales et concrètes

Enjeux du diagnostic partagé concernés :

- Enjeu 12 : « Des filières locales à recréer ? »
- Enjeu 14 : « Le bois-énergie, une filière à optimiser ? »
- Enjeu 21 : « Recréer une filière bois locale ? »
- Enjeu 29 : « De nouvelles dynamiques citoyennes à soutenir ? »

Au vu des enjeux climatiques actuels, il devient nécessaire d'entamer à tous les niveaux de pouvoir des actions en faveur d'une réduction de notre empreinte carbone. A Philippeville, plusieurs actions ont été entreprises (souscription à POLLEC 3 et SOLTHERME, installation de panneaux photovoltaïques et isolation du bâti communal, existence d'un PAED, remplacement prévu de l'éclairage public par des LEDs,) mais un plan global n'a jamais pu être réalisé faute de ressources humaines disponibles.

Avec un patrimoine forestier très important dont une grande partie est propriété communale, avec un potentiel éolien reconnu et avec 250km de cours d'eau et 13 anciens moulins, le potentiel de production local renouvelable est très diversifié.

En outre, de plus en plus de projets de production d'énergie en Wallonie sont initiés et développés par des porteurs locaux (citoyens, agriculteurs, collectivités, entreprises, ...) aussi bien dans l'éolien, la biomasse, le solaire que l'hydraulique. Ces initiatives témoignent d'un engouement pour ce type de filière et disposent de plus en plus d'une expérience et d'une crédibilité qui leur permettent de pouvoir être dupliquées.

L'objectif est donc d'identifier quelles sources d'énergie pourraient être les plus valorisantes à développer à Philippeville, selon quelle filière et avec quels moyens opérationnels. Il s'agira également de soutenir les projets déjà existants afin d'en assurer leur pérennité.

Exemples d'effets multiplicateurs attendus :

- ▶ Lancement d'une dynamique citoyenne autour du climat.
- ▶ Développement de filières énergiques en économie circulaire.
- ▶ Diversification agricole et forestière
- ▶ Revalorisation du potentiel hydroénergétique

Modalités d'évaluation (indicateurs) :

- ▶ Evolution de l'empreinte carbone de la commune (réduction de 50% d'ici 2030 et neutralité carbone d'ici 2050)
- ▶ Nombre d'installations locales productrices d'énergie (au moins 20 nouvelles installations par an)
- ▶ Evolution du parc automobile à moteurs à combustion (réduction annuelle de 10%)

Propositions de projets permettant d'atteindre cet objectif :

- MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTIONS EN FAVEUR DE L'ENERGIE DURABLE ET DU CLIMAT
- MISE EN PLACE D'UNITÉS DE PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL ET VALORISATION DES RESSOURCES LOCALES

2.2. Défi 2 : garantir un accès pour tous aux services et besoins de base

Ce défi regroupe trois objectifs qui visent à garantir un accès à tous aux services et biens de base. Il s'agit bien sûr de l'accès au logement et aux commerces de biens de consommation courante ainsi qu'aux services et infrastructures publiques (écoles, espace culturel, activités sportives, ...). Dès lors, la question de la mobilité et des systèmes de transport est fondamentale.

2.2.1. Objectif 5 : développer et créer des lieux et des services à destination des citoyens, des associations, des écoles et des jeunes

Enjeux du diagnostic partagé concernés :

- Enjeu 4 : « Agir face au vieillissement de la population ? »
- Enjeu 8 : « Adapter les services aux seniors ? »
- Enjeu 9 : « Comment pérenniser les services existants ? ».
- Enjeu 10 : « Poursuivre l'équipement des domaines ? »
- Enjeu 25 : « Comment maintenir une dynamique sociale dans chaque village ? »
- Enjeu 26 : « Des infrastructures culturelles et sportives à pérenniser en priorité ? »

Cet objectif vise à faire face à plusieurs défis auxquels Philippeville sera confronté à l'avenir.

D'une part, la numérisation en cours de l'économie va amplifier le phénomène de disparition des services physiques. Banques, postes mais aussi désormais pharmacies, médiathèques, bibliothèques ou encore mutuelles voient leur offre « physique » réduite ou supprimée au profit de

services en ligne. Le service physique, quand il est encore offert, est alors relocalisé au sein d'un pôle sectoriel important ou relocalisé dans une grande ville ou un grand complexe commercial. Avec encore tous les services présents sur son territoire mais majoritairement localisés dans le centre-ville, Philippeville pourrait voir certains de ceux-ci définitivement se fermer.

D'autre part, plusieurs points d'attention ont régulièrement été évoqués lors des réunions villageoises : l'absence de service dans les villages, le manque d'écoles et de maisons de village dans la plupart des villages et des domaines, la faiblesse de l'offre médicale, la mauvaise couverture GSM et internet, ... Ceci alors que Philippeville joue un rôle de pôle supralocal, pointé d'ailleurs dans le projet de nouveau SDT, notamment en ce qui concerne les écoles.

En parallèle à ces manques, on peut observer de nouvelles dynamiques permettant de maintenir et parfois de réinstaller des services disparus : la mutualisation des infrastructures, le développement d'une offre mobile, la mise à disposition de biens privés (maisons, voitures, matériels de jardinage, ...) via des sites et applications de partage spécialisées, le financement citoyen qui permet de palier à la réduction des moyens publics et à l'obligation de bénéfices du privé, ... Cet objectif aura un lien évident avec l'objectif 3 qui concerne les espaces publics. L'objectif est donc double :

1. Garantir pour le futur, une même diversité et qualité de services en anticipant la disparition de certains d'entre eux et en améliorant la gestion des autres ;
2. Examiner un élargissement de l'offre en services via des solutions innovantes en veillant à une bonne complémentarité avec les services et les infrastructures existants.

Exemples d'effets multiplicateurs attendus :

- ▶ Dynamiser l'offre culturelle, sportive et associative.
- ▶ Relocaliser sur la commune des activités délocalisées par manque d'infrastructures ;
- ▶ Offrir de nouveaux services dédiés aux jeunes ;

Modalités d'évaluation (indicateurs) :

- ▶ Nombre de services présents dans la commune (minimum 1 par village)
- ▶ Diversité de services proposés (enquête avec 80% de satisfaction)
- ▶ Nombre de jours et d'heures d'ouverture des services (enquête avec 80% de satisfaction)
- ▶ Nombre de disciplines sportives proposées sur la commune (une nouvelle discipline offerte chaque année)
- ▶ Taux d'occupation des maisons de village et autres salles communales (minimum 75% de taux d'occupation)

Propositions de projets permettant d'atteindre cet objectif :

- CRÉATION D'UN RAVEL ENTRE ROMEDENNE ET CHAUMONT (FLORENNES)
- CRÉATION D'UN RÉSEAU CYCLO-PIÉTON INTERVILLAGES (TRANS)COMMUNAL

2.2.2. Objectif 6 : faciliter l'accès au logement pour tous et palier à l'isolement de certains domaines et villages

Enjeux du diagnostic partagé concernés :

- Enjeu 4 : « Agir face au vieillissement de la population ? »
- Enjeu 5 : « Rendre les villages plus attractifs ? »
- Enjeu 6 : « Poursuivre la gestion de l'habitat permanent ? »

L'évolution de la typologie des ménages Philippevillains (augmentation des personnes âgées et réduction de la taille des ménages) ainsi que le solde négatif des naissances qui ne permet pas un renouvellement naturel de la population amène des questions spécifiques sur la problématique du

logement qui ont été pointées lors du diagnostic partagé. Avec 14% de sa population qui y habite, la problématique des domaines d'habitat permanent est un autre enjeu spécifique de Philippeville.

Comment garantir le maintien du cadre rural dans les villages ? Comment attirer les jeunes dans les villages ? Comment accompagner la demande en appartements ? Comment répondre à l'augmentation du nombre de personnes isolées et au vieillissement de la population ? Comment améliorer la qualité des logements dans certains domaines et l'accès à des besoins de base (alimentation, transport, eau, électricité, ...). Toutes ces questions méritent une attention particulière dont certaines réponses peuvent être trouvées via le PCDR.

L'objectif vise donc à accompagner les nouvelles demandes en logements et en particulier dans les villages et les domaines en apportant une attention particulière à un accès aux logements des jeunes ménages, à une offre adaptée aux personnes âgées et aux PMR, à une offre adaptée à toutes les tailles de ménage et à l'amélioration des conditions de vie dans les domaines. Ce dernier point devra se faire en lien étroit avec le Plan Habitat Permanent de la Wallonie ainsi qu'avec les objectifs du Plan Stratégique Transversal de la commune et le Plan de Cohésion sociale 2020-2025.

Exemples d'effets multiplicateurs attendus :

- ▶ Augmentation des jeunes ménages dans les villages.
- ▶ Evolution positive des naissances
- ▶ Amélioration de la qualité des logements.
- ▶ Amélioration de la qualité des aménagements dans les domaines.
- ▶ Réduction des problématiques de salubrité.

Modalités d'évaluation (indicateurs) :

- ▶ Nombre de ménages dans les villages (10% de chaque groupe cible par projet)
- ▶ Nombre d'enfants résidents par village (10% de chaque groupe cible par projet)
- ▶ Nombre de logements PMR dans les villages (10% de chaque groupe cible par projet)
- ▶ Nombre de ménages résidents dans les domaines
- ▶ Nombre de plaintes d'insalubrité déposées à la commune (réduction de 10% par an)

Propositions de projets permettant d'atteindre cet objectif :

- ENGAGEMENT D'UN CONSEILLER LOGEMENT ET ACTIONS EN FAVEUR DE NOUVEAUX MODES D'HABITATIONS
- AUGMENTATION DU NOMBRE DE LOGEMENTS PUBLICS
- CRÉATION DE LOGEMENTS ET DÉVELOPPEMENT DES SERVICES POUR LES SENIORS
- EXTENSION DE LA MAISON DE REPOS « RÉSIDENCE VAUBAN »

2.2.3. Objectif 7 : développer le réseau de circulation cyclable et piétonne et les systèmes de transport alternatifs à la voiture individuelle

Enjeux du diagnostic partagé concernés :

- Enjeu 5 : « Rendre les villages plus attractifs ? »
- Enjeu 30 : « Priorité à la rénovation des voiries et à la création des trottoirs ? »
- Enjeu 31 « Agir sur la vitesse et la sécurité automobile ? »
- Enjeu 32 : « Pour un réseau modes doux structurant ? »
- Enjeu 33 : « Anticiper la mobilité du futur ? »

Avec 17 villages et 7 domaines concentrant 70% de la population et avec la majorité des commerces et services qui sont implantés dans le centre-ville ou le long de la N40, la grande majorité des Philippevillains n'ont pas accès à pied aux services et biens de base. Il est dès lors

essentiel de pouvoir proposer des liaisons cyclables structurantes et sécurisées entre les villages et les domaines et les lieux où se concentrent services et commerces de Philippeville, Villers-le-Gambon, Cerfontaine et Mariembourg. Ce type de liaisons est d'autant plus nécessaires que l'avènement du vélo électrique et des vélos cargos de tout type génèrent un véritable engouement pour l'usage plus quotidien du vélo partout en Wallonie. En parallèle, l'ancrage du télétravail chez nombre de travailleur leur a libéré du temps qu'ils n'hésitent pas à mettre à profit faire leurs autres trajets à vélo.

En plus de liaisons cyclables structurantes vers les pôles locaux et voisins, d'autres liaisons cyclables structurantes et sécurisées pourraient être aménagées en priorité vers les villages disposant d'une école autour desquelles les trottoirs et les espaces publics pourraient aussi être réaménagés.

L'objectif est donc d'identifier les différents tronçons aménageables, d'en étudier leur faisabilité technique et ensuite, d'en programmer leur réalisation. Les aménagements pourront également concerner la création/rénovation de voies existantes ainsi que des travaux de sécurisation, de signalisation ou encore d'éclairage. Ces aménagements seront également mis à profit pour résoudre des problématiques de points noirs routiers complémentaires aux réseaux modes doux. Notamment aux entrées de villages et de domaines et aux abords des équipements et écoles.

L'objectif pourra aussi viser la création/rénovation de trottoirs et sentiers au sein des villages afin de favoriser et sécuriser la circulation des piétons.

Enfin, le secteur automobile est en plein ébullition et les innovations technologiques que l'on qualifiait de futuristes il y a encore quelques années se mettent en place à une vitesse fulgurante. Tous les constructeurs travaillent sur de nouvelles motorisations (électrique, hydrogène, hybride, ...), les tests de véhicules autonomes se multiplient sur le territoire, les applications de covoiturage sont légion et en croissance, opérateurs IT et constructeurs multiplient les collaborations en vue du traitement des big data, ... Au niveau local, des opérateurs ont déjà intégrés cette mue. Ainsi les TEC qui viennent de se restructurer complètement ont dans leur vision « mobilité 2030 » décidé que la desserte des zones rurales s'appuierait sur des lignes de bus structurantes alimentées par d'autres moyens au choix des utilisateurs (marche, vélos, trottinettes, véhicules autonomes, ...). Cette révolution modifiera donc complètement la manière de penser et d'organiser la mobilité dans les zones rurales. Il semble donc nécessaire que Philippeville s'interroge dans un premier temps sur les conséquences de cette révolution sur son territoire et d'ensuite identifier les pistes et actions à mettre en place afin de ne pas être pris au dépourvu vu la rapidité avec laquelle ces changements risquent de survenir.

Même s'il ne s'agit pas d'agir directement sur la vitesse automobile et les points noirs de sécurité routière (qui ne sont de toute façon pas financable en Opération de Développement Rural), cet objectif pourra indirectement répondre à cette problématique si le réseau structurant cyclable croise des lieux d'insécurité routière. Dans ces cas, l'aménagement cyclable pourra être pensé pour également sécuriser les lieux.

Vu l'élaboration en cours d'un Plan Communal de Mobilité, il sera important d'assurer une cohérence entre cet objectif du PCDR et ceux qui seront validés dans le PCM.

Exemples d'effets multiplicateurs attendus :

- ▶ Amélioration de la qualité de vie
- ▶ Augmentation du nombre d'usagers lents
- ▶ Réduction du trafic et de la vitesse automobile.
- ▶ Lutte contre le réchauffement climatique
- ▶ Meilleure attractivité résidentielle.
- ▶ Espaces publics plus conviviaux

Modalités d'évaluation (indicateurs) :

- ▶ Nombre de trottoirs et sentiers sécurisées (2 km sécurisés chaque année)

- ▶ Nombre d'enfants allant à l'école à pied et/ou en vélo (au moins 20% des enfants)
- ▶ Nombre de personnes se rendant à l'administration à pied et/ou en vélo (croissance annuelle de 10%)
- ▶ Evolution de la charge de trafic (inversion de la courbe de croissance d'ici 2030)
- ▶ Evolution du parc automobile (inversion de la courbe de croissance d'ici 2030)
- ▶ Evolution du nombre d'accidents de la route (réduction annuelle de 10%)
- ▶ Evolution du nombre d'usagers lents (croissance annuelle de 10%)

Propositions de projets permettant d'atteindre cet objectif :

- AMÉLIORATION DES RÉSEAUX DE TÉLÉCOMMUNICATIONS
- CRÉATION DE LIEUX D'ACCUEIL POUR LA PETITE ENFANCE
- RENOVATION ET CREATION DE PLAINES DE JEUX DANS LES VILLAGES ET DANS LES DOMAINES D'HABITAT PERMANENT
- AMÉNAGEMENT D'UNE PLAINE DE JEUX ET D'UN ESPACE MULTISPORTS A VODECEE
- CRÉATION D'UNE GRANDE SALLE COMMUNALE OU MISE A DISPOSITION D'UNE INFRASTRUCTURE POUR L'ORGANISATION DE GRANDS ÉVÉNEMENTS
- CRÉATION D'UNE MAISON MULTISERVICES À LA GARE DE PHILIPPEVILLE
- CRÉATION D'UNE MAISON DE VILLAGE ET D'UN CENTRE DE DÉCOUVERTE DE LA NATURE À FAGNOLLE
- CRÉATION D'UNE MAISON DE VILLAGE À MERLEMONT PAR L'AMÉNAGEMENT DE LA SALLE COMMUNALE
- CRÉATION D'UNE MAISON DE VILLAGE AU DOMAINE DE LA FORÊT À NEUVILLE
- CRÉATION D'UNE MAISON DE VILLAGE DANS LE DOMAINE DES VALISSETTES À NEUVILLE PAR L'ACQUISITION ET L'AMÉNAGEMENT DU LOCAL COMMUNAUTAIRE
- CRÉATION D'UNE MAISON DE VILLAGE À PHILIPPEVILLE
- AMÉNAGEMENT DE LA CASERNE DES FOURS DE PHILIPPEVILLE
- AMÉNAGEMENT DU PALAIS DE JUSTICE DE PHILIPPEVILLE
- CRÉATION D'UNE MAISON DE VILLAGE À ROMEDENNE PAR L'ACQUISITION ET L'AMÉNAGEMENT DU CERCLE SAINT-JOSEPH
- CRÉATION D'UNE MAISON DE VILLAGE À SART-EN-FAGNE PAR L'AMÉNAGEMENT DE LA SALLE COMMUNALE
- AMÉNAGEMENT DES LOCAUX ART&CO À VILLERS-LE-GAMBON
- CRÉATION D'UN LIEU D'ACCUEIL « SANS CONDITION » À PHILIPPEVILLE
- AMÉLIORATION DE L'ACCESSIBILITÉ DES BÂTIMENTS ET ESPACES PUBLICS AUX PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE
- DÉVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES ET ACTIVITÉS SPORTIVES
- DÉVELOPPEMENT DES ACTIVITÉS ET DES PARTENARIATS CULTURELS VIA LE CENTRE CULTUREL
- DÉVELOPPEMENT ET AGRANDISSEMENT DE LA BIBLIOTHÈQUE COMMUNALE
- MISE EN PLACE D'ACTIONS PAR OU POUR LES JEUNES VIA notamment LA MAISON DES JEUNES

2.2.4. Objectif 8 : améliorer l'efficience de l'action communale et poursuivre l'intégration de l'approche participative

Enjeux du diagnostic partagé concernés :

- Enjeu 13 : « Poursuivre les actions du Plan d'Actions en faveur de l'Energie Durable et du climat ? » ;
- Enjeu 27 : « Le bénévolat, une force à redynamiser ? »
- Enjeu 28 : « Une communication vers le citoyen à réinventer ? »

- Enjeu 29 : « De nouvelles dynamiques citoyennes à soutenir ? »

Lors des réunions de consultation villageoise, il a plusieurs fois été identifié que la communication vers la population n'était pas optimale. En effet, avec l'émergence des réseaux sociaux, l'accès à l'information a été bouleversé tant en termes de canaux que de rapidité et de qualité. L'information communiquée via les canaux de communication historique (bulletin papier, valve, site web, ...) s'entrechoque donc parfois avec celle diffusée sur les réseaux sociaux qui doivent aussi faire face à des fakes news.

Un autre constat récurrent mais qui vaut aussi pour nombre d'autres communes wallonnes, est la méconnaissance de la population sur l'existence de nombreux de services et de solutions de mobilité, d'énergie, d'actions sociales ou encore de soutien administratif proposés par la commune et d'autres acteurs locaux. L'action communale et publique est donc parfois bien existante mais méconnue. C'est en ce sens que l'efficience pourrait être améliorée.

Enfin, depuis une dizaine d'années, le développement de projets via l'initiative citoyenne prend une tournure de plus en plus élargie, professionnelle et structurée. Il existe désormais des centaines de projets locaux qui sont autant d'exemples inspirants et des dizaines de structures d'accompagnement et de financement (réseaux, groupements, fonds, plateformes de crowdfunding, invests, banque, organismes de crédit, ...) qui facilitent leur émergence, leur développement et leur pérennité. Cette dynamique citoyenne participative et collaborative peut prendre des formes divers (asbl, coopératives, association de fait, ...) et est en développement partout en Wallonie. Ce mode d'engagement qui est une tierce voie par rapport aux initiatives publiques et privées vise l'autogestion locale de biens « communs » et est principalement active dans l'énergie (éoliennes citoyennes, réseaux de chaleur, groupements d'achat), l'alimentation (coopératives, GAC, épiceries, jardins partagés, ...), la mobilité (co-voiturage, atelier de réparation, coursier à vélo, ...), le logement (habitat groupé, logement kangourou, community land trust, ...) et les services (SEL, Repair café, ...). Il s'agit donc là d'un nouveau levier de développement de projets locaux pourrait s'activer en complément des leviers publics et privés.

Cet objectif vise donc à améliorer la communication vers le citoyen en identifiant parmi tous les canaux d'information désormais disponibles le(s) meilleure(s) moyen(s) d'assurer un bon transfert de l'information (bulletin communal, site web, réseaux sociaux, valves à l'administration, toutes-boîtes, panneaux d'affichage public, courriers, presse locale, ...). A côté d'un travail sur les outils de communication, une réflexion pourrait être menée sur la coordination de l'ensemble de l'information communiquée vers le citoyen afin que celle-ci puisse intégrer facilement les informations venant de tous les acteurs du territoire offrant un service aux citoyens (administrations, écoles, associations, clubs de sport, groupes de citoyens, ...).

Exemples d'effets multiplicateurs attendus :

- ▶ Optimisation des moyens humains et financiers disponibles ;
- ▶ Meilleur implication et investissement citoyen.

Modalités d'évaluation (indicateurs) :

- ▶ Nombre de canaux de communication utilisé (minimum 5 canaux)
- ▶ Type de structures de financement utilisé

Propositions de projets permettant d'atteindre cet objectif :

- ÉLABORATION D'UN SCHÉMA DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAL ET D'UN GUIDE COMMUNAL D'URBANISME
- ADHÉSION À UN GROUPE D'ACTION LOCALE (GAL)
- MISE EN PLACE D'OUTILS PERMETTANT DE DÉVELOPPER LA DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE
- MISE EN PLACE DE MESURES et outils VISANT L'AMÉLIORATION DE LA COMMUNICATION, DU FONCTIONNEMENT ET DE L'ACCESSIBILITÉ DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE

2.3. Défi 3 : Poursuivre le développement économique en s'appuyant sur les ressources spécifiques du territoire

Ce défi comprend quatre objectifs qui visent le développement d'activités économiques locales adaptées aux caractéristiques du territoire de Philippeville. Il s'agit bien sûr d'aborder la question des ressources primaires avec les secteurs agricoles et forestiers qui sont très importants sur le territoire. Deux autres secteurs d'activité méritent une attention particulière. Le commerce car Philippeville agit comme un pôle au-delà de ses frontières et les conséquences de l'e-commerce sur les commerces physiques doivent être intégrées dès à présent. Le tourisme car Philippeville dispose de nombreux atouts qui ne sont pas encore pleinement exploitées, notamment en ce qui concerne le tourisme « vert » d'un jour.

2.3.1. Objectif 9 : soutenir une diversification agricole orientée sur la qualité des produits, le circuit-court et le respect de l'environnement

Enjeux du diagnostic partagé concernés :

- Enjeu 1 : « Le patrimoine naturel, première ressource de la commune ? »
- Enjeu 2 : « Les eaux, une qualité à améliorer ? »
- Enjeu 16 : « Une culture entrepreneuriale et des indépendants à soutenir ? »
- Enjeu 19 : « Soutenir la diversification agricole ? »
- Enjeu 20 : « S'inscrire dans les dynamiques alimentaires ? »
- Enjeu 25 : « Comment maintenir une dynamique sociale dans chaque village ? »
- Enjeu 29 : « De nouvelles dynamiques citoyennes à soutenir ? »

Philippeville bénéficie d'une très grande diversité de types de sol (de l'argileux mal drainé au limoneux très bien drainé) qui permet une agriculture encore assez mixte bien que déjà plus orientée vers l'élevage. Elle l'est en tout cas bien plus que l'Ardennes et le Pays de Herve. Cette diversité des sols est un des facteurs permettant une bonne diversification agricole comme le montre l'exemple du Condroz namurois. A Philippeville, la diversification est déjà en cours mais elle est encore assez faible par rapport à ce qu'on peut rencontrer dans d'autres communes. C'est par ailleurs une demande qui a été très souvent pointée lors des réunions villageoises.

L'existence d'initiatives comme ESSAIMAGE, Charleroi Métropole et COOPESEM qui ont la volonté de développer le circuit court constitue un autre atout pour Philippeville qui dispose d'une connexion directe à la ville via la N5.

Enfin, les objectifs 1, 2 et 12 de cette stratégie qui pointent l'importance du patrimoine naturel et paysager pour l'attractivité résidentielle des villages et le potentiel touristique de la commune ne peuvent être traduits au niveau agricole que vers le développement de pratiques et de modes de gestion moins industriels et plus respectueux de l'environnement.

Cet objectif vise donc à soutenir et favoriser les projets de diversification en identifiant les moyens les plus appropriés pour soutenir les porteurs de projets actuels d'une part et d'autre part, initier des projets dans des filières non encore présentes sur le territoire. Le renforcement du dialogue entre agriculteurs et habitants sera également une des clefs de réussite pour la bonne atteinte de cet objectif.

Exemples d'effets multiplicateurs attendus :

- ▶ Redéploiement d'une activité agricole en circuit-court.
- ▶ Redéploiement d'un maillage écologique.

Modalités d'évaluation (indicateurs) :

- ▶ Evolution du nombre d'agriculteurs (inversion de la courbe de décroissance d'ici 2030)
- ▶ Evolution du nombre de produits locaux (croissance annuelle de 5%)
- ▶ Nombre de projets de diversification (1 nouveau projet chaque année)

Propositions de projets permettant d'atteindre cet objectif :

- CRÉATION D'UN MARCHÉ COUVERT (TYPE HALLE) DES PRODUITS ET ARTISANS LOCAUX
- MISE EN PLACE DE MESURES PERMETTANT DE DÉVELOPPER ET FAVORISER LES CIRCUITS COURTS
- CRÉATION D'UNE CEINTURE ALIMENTAIRE AUTOUR DE PHILIPPEVILLE
- MISE EN PLACE D'ACTIONS VISANT LA COHABITATION ENTRE LES HABITANTS ET LES AGRICULTEURS
- SOUTIEN COMMUNAL AUX AGRICULTEURS, NOTAMMENT EN VUE DE LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ

2.3.2. Objectif 10 : capitaliser sur l'importante ressource bois et soutenir de nouvelles filières innovantes

Enjeux du diagnostic partagé concernés :

- Enjeu 2 : « Les eaux, une qualité à améliorer ? »
- Enjeu 12 : « Des filières locales à recréer ? »
- Enjeu 14 : « Le bois-énergie, une filière à optimiser ? »
- Enjeu 16 : « Une culture entrepreneuriale et des indépendants à soutenir ? »
- Enjeu 21 : « Recréer une filière bois locale ? »
- Enjeu 22 : « Le tourisme « vert » comme premier pôle économique ? »
- Enjeu 29 : « De nouvelles dynamiques citoyennes à soutenir ? »

Avec 5.250 ha de bois, soit 33% du territoire communal, la ressource bois représente un enjeu important à Philippeville. Surtout sachant que la commune est propriétaire de 1.926 ha, soit 1/3 de toutes les surfaces boisées. Cette ressource présente des intérêts multiples. Ses valeurs écologique et paysagère sont traitées par les objectifs 1 et 2 et sa dimension touristique sera abordée par l'objectif 11. Quant à sa valeur purement économique en tant que bois énergie et matériel de construction, il fait l'objet de cet objectif 9. Actuellement, le bois Philippevillain, outre ses recettes générées par les concessions de chasse, est principalement exploité comme grumes exportées à l'étranger ou traitées ailleurs en Belgique ou comme bois de chauffage via des ventes sur pied destinées aux habitants et aux professionnels. Or, à l'image du développement du circuit-court agricole, on observe un regain de la filière locale bois avec notamment la mise en place du label « Bois local », la structuration de la filière, la demande en croissance et l'émergence de nouveaux projets comme la coopérative bruxelloise sonianwoodcoop qui valorise en direct les grumes venant de la forêt de Soignes en bois bruts et mobilier.

Le but de cet objectif est donc d'identifier et de soutenir les projets locaux de diversification économique de la ressource bois en capitalisant sur la multitude d'exemples qui se développent partout ailleurs.

Exemples d'effets multiplicateurs attendus :

- ▶ Diversification de la valorisation locale du bois.
- ▶ Création d'emplois locaux.

- ▶ Augmentation de la valeur ajoutée sur les bois communaux

Modalités d'évaluation (indicateurs) :

- ▶ Evolution du nombre d'entreprises du secteur bois (+10% d'ici 2030)
- ▶ Evolution du nombre d'emplois du secteur bois (+10% d'ici 2030)
- ▶ Evolution des recettes communales (+10% d'ici 2030)

Propositions de projets permettant d'atteindre cet objectif :

- MISE EN PLACE D'UNITÉS DE PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL ET VALORISATION DES RESSOURCES LOCALES

2.3.3. Objectif 11 : soutenir une nouvelle culture entrepreneuriale, en particulier dans le commerce

Enjeux du diagnostic partagé concernés :

- Enjeu 7 : « Jouer le rôle de pôle au Schéma de Développement du Territoire ? »
- Enjeu 15 : « Diversification nécessaire des secteurs d'emplois salariés ? »
- Enjeu 16 : « Une culture entrepreneuriale et des indépendants à soutenir ? »
- Enjeu 17 : « Nécessité d'une nouvelle culture commerciale ? »
- Enjeu 18 : « Aller vers une offre commerciale ambulante innovante ? »

Les statistiques wallonnes montrent que la dynamique de création d'emplois est plus forte dans les petites et moyennes entreprises. Aussi, la globalisation numérique permet à tout un chacun de développer localement son activité, de se faire connaître via des campagnes ciblées d'e-marketing et de profiter ensuite de toute l'infrastructure logistique pour livrer ses produits partout dans le monde. Là où la force de l'entreprise du 20^{ème} siècle était sa localisation à proximité des infrastructures de transport et des grands centres d'activité, la force de l'entreprise du 21^{ème} siècle sera sa créativité, son agilité et son image quelques soit sa localisation.

Favoriser la culture entrepreneuriale, c'est ainsi donner un maximum de chance à son territoire de créer de l'activité et de l'emploi sans plus devoir dépendre uniquement des grands pôles d'activité ou des grandes entreprises. D'où l'intérêt de pouvoir multiplier les types et lieux permettant de développer l'activité économique locale : petits parcs d'activité économique, halls relais, espaces de co-working, ateliers partagés, ...

Aussi, le paysage économique à Philippeville est fortement marqué par les commerces dont on peut craindre une réelle difficulté de par l'amplification générée par la crise Covid du transfert des commerces physiques vers l'e-commerce. Le soutien du commerce doit ainsi être une priorité vu le statut de pôle de Philippeville qui draine des clients au-delà de ses frontières communales. Il faudra ainsi veiller à soutenir les projets d'innovation commerciale dont le commerce ambulant qui dispose d'une flexibilité et d'une agilité adaptée à des territoires ruraux et dont on observe un réel dynamisme un peu partout en Wallonie. Ce principe du commerce ambulant pourrait s'étendre à d'autres types de produits mais également aux services ainsi qu'à des concepts plus digitaux (les pays nordiques voient ainsi se développer des mini-supérettes conteneurs sans caissiers et 100% digitales). Il serait aussi plus adapté pour répondre à la demande éphémère de la haute saison touristique.

Exemples d'effets multiplicateurs attendus :

- ▶ Augmentation du nombre de résidants travaillant dans la commune.
- ▶ Développement d'une économie circulaire.
- ▶ Renforcement du statut de pôle.
- ▶ Diversification des emplois salariés.

Modalités d'évaluation (indicateurs) :

- ▶ Evolution du nombre d'entreprises locales (minimum 1 entreprise tous les 3 ans)
- ▶ Evolution du nombre d'indépendants (augmentation annuelle de 1%)
- ▶ Evolution de la diversité commerciale (enquête avec 80% de satisfaction)
- ▶ Evolution de l'offre commerciale dans les villages (minimum 1 par village)

Propositions de projets permettant d'atteindre cet objectif :

- CRÉATION D'UNE ASSOCIATION DE COMMERÇANTS ET D'UN ANNUAIRE COMMERCIAL
- CRÉATION D'UNE AGENCE DE DÉVELOPPEMENT LOCAL ET MISE EN PLACE DE MESURES PERMETTANT DE DÉVELOPPER L'ÉCONOMIE LOCALE ET LES COMMERCES DANS LES VILLAGES

2.3.4. Objectif 12 : développer l'offre touristique et viser l'efficience du secteur

Enjeux du diagnostic partagé concernés :

- Enjeu 5 : « Rendre les villages plus attractifs ? »
- Enjeu 7 : « Jouer le rôle de pôle au Schéma de Développement du Territoire ? »
- Enjeu 9 : « Comment pérenniser les services existants ? »
- Enjeu 16 : « Une culture entrepreneuriale et des indépendants à soutenir ? »
- Enjeu 18 : « Aller vers une offre commerciale ambulante innovante ? »
- Enjeu 19 : « Soutenir la diversification agricole ? »
- Enjeu 21 : « Recréer une filière bois locale ? »
- Enjeu 22 : « Le tourisme « vert » comme premier pôle économique ? »
- Enjeu 23 : « Comment booster Philippeville au sein de Charleroi Métropole ? »
- Enjeu 24 : « Le patrimoine comme attrait touristique ? »
- Enjeu 26 : « Des infrastructures culturelles et sportives à pérenniser en priorité ? »

Comme déjà évoqué, Philippeville dispose d'un patrimoine naturel très important en quantité mais aussi et surtout en qualité avec une énorme surface sous statut de protection et une grande diversité de milieux dont les carrières. Associé avec un riche patrimoine architectural et une identité paysagère importante, les ingrédients sont nombreux pour développer le principe d'un tourisme « vert » d'un jour. Et ce d'autant plus que la commune ne dispose pas d'équipements touristiques majeurs contrairement à la plupart de ses voisines. Les liens avec les objectifs 1 (maillages vert et bleu), 2 (cadre bâti et patrimonial des villages), 7 (réseau cyclable structurant) et 8 (diversification agricole) sont alors évident pour bâtir une stratégie globale et intégrée. Enfin, les retombées d'une telle orientation touristique sur les objectifs 9 (ressource bois) et 10 (nouvelle culture commerciale).

Enfin, plusieurs acteurs se partagent la promotion des activités touristiques (maison du tourisme, Charleroi Métropole, Essaimage) ce qui génèrent ainsi une dispersion des moyens alors que l'identité territoriale de la région est moins connue que celles de l'Ardenne ou des Hautes fagnes dont les atouts ne sont pas si supérieurs.

L'objectif serait donc de développer l'offre touristique d'un jour en capitalisant davantage sur le patrimoine naturel, paysager et architectural.

Exemples d'effets multiplicateurs attendus :

- ▶ Développement du tourisme d'un jour toute l'année.
- ▶ Impact positif sur l'HoReCa tout au long de l'année.
- ▶ Redécouverte de la diversité du patrimoine naturel local par les citoyens.
- ▶ Impact indirecte sur les activités agricoles et forestières en circuit-court

Modalités d'évaluation (indicateurs) :

- ▶ Evolution du nombre de touristes (croissance annuelle de 5%)
- ▶ Evolution de la fréquentation des sentiers balisés (croissance annuelle de 10%)
- ▶ Evolution du nombre de balades balisées (au moins 3 km balisés par an)
- ▶ Evolution de l'offre HoReCa (croissance annuelle de 5%)

Propositions de projets permettant d'atteindre cet objectif :

- DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE DE L'ENTITÉ VIA L'OFFICE DU TOURISME ET UN SOUTIEN COMMUNAL AUX ACTEURS TOURISTIQUES :
- CRÉATION ET BALISAGE DE CIRCUITS DE PROMENADES ET DE DECOUVERTE
- SOUTIEN ET DÉVELOPPEMENT D'INFRASTRUCTURES TOURISTIQUES

3. EVALUATION AU REGARD DES PRINCIPES DU DEVELOPPEMENT DURABLE

3.1. Introduction

3.1.1. Définition du développement durable

a. Cadre international

« Le développement durable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre à leurs propres besoins ».

(Rapport Brundtland, 1987)

Cinq principes incontournables ont été définis lors de la Déclaration de Rio de 1992, deuxième grand sommet de la terre, afin de d'orienter les actions des politiques de développement durable :

- ✓ **Intégration horizontale** : les dimensions économiques, environnementales et sociales de toutes questions de société doivent être prises en compte simultanément ;
- ✓ **Intégration verticale** : la cohérence entre les politiques menées aux différents niveaux de gouvernance ainsi que la solidarité internationale doivent être assurées ;
- ✓ **Équité intragénérationnelle** : les risques de pauvreté, les inégalités et toutes les formes de discrimination en termes de droits fondamentaux doivent recevoir une attention particulière ;
- ✓ **Équité intergénérationnelle** : la solidarité dans le temps doit être recherchée, en tenant compte des besoins des générations futures et de la capacité des ressources naturelles à se régénérer ;
- ✓ **Participation** : l'ensemble des acteurs (pouvoirs publics, société civile, citoyens...) doivent être mobilisés.

b. Cadre européen

Le Conseil européen de Göteborg en 2001 a adopté une stratégie européenne pour le développement durable. Cette stratégie a été revue en 2006, pour une période de cinq ans.

Cette stratégie européenne se focalise sur sept défis principaux : changement climatique, transport durable, consommation et production durables, conservation et gestion des ressources naturelles, santé publique, inclusion sociale, démographie, migration et lutte contre la pauvreté dans le monde.

c. Cadre légal wallon

« Le développement durable est un développement qui a pour objectif l'amélioration continue de la qualité de vie et du bien-être humains, tant localement que globalement, et qui garantit la capacité de répondre aux besoins des générations présentes sans compromettre la capacité des générations à venir à satisfaire les leurs. Sa réalisation implique la prise en compte du taux de renouvellement des ressources naturelles et du maintien de la biodiversité. Elle implique également de continuer un processus de transition qui mobilise les acteurs sociétaux et les fonctions sociale, économique et culturelle, en vue d'assurer un usage optimal de tous les types de ressources immatérielles, humaines, naturelles et financières et une réduction continue du prélèvement des ressources non-renouvelables »

(Décret du 27 juin 2013 relatif à la stratégie wallonne de développement durable, article 2)

En Wallonie le développement durable s'articule autour des 5 principes incontournables définis lors de la Déclaration de Rio en 1992 mais aussi autour de 3 piliers :

Piliers du développement durable :

- ✓ Le social
- ✓ L'économique
- ✓ L'écologique

3.2. Stratégie Wallonne de Développement Durable

3.2.1. Première Stratégie Wallonne de Développement Durable

Le Premier SWDD a été adopté définitivement le 17 octobre 2013. La stratégie wallonne de développement durable est définie par l'article 2 du décret du 27 juin 2013 comme « un document d'orientation et d'actions visant à encourager l'initiative et à la cohérence en matière de développement durable dans les politiques publiques de la région wallonne, qui est élaboré conformément aux principes directeurs visés à l'article 4 »¹ :

« a) le **principe d'efficience** selon lequel les ressources à disposition doivent être utilisées le plus efficacement possible, en veillant à ce que chaque unité de ressource apporte la plus grande contribution possible au bien-être humain, afin également d'économiser les ressources naturelles non renouvelables et d'en faire profiter le plus grand nombre, et

b) le **principe de résilience**, selon lequel l'organisation sociale doit être la plus résistante possible aux crises environnementales, sociales ou économiques, pour pouvoir continuer à satisfaire les besoins collectifs, grâce à une approche transversale et mobilisatrice, et

c) le **principe de suffisance**, selon lequel la consommation de biens et de services doit viser un niveau optimal de bien-être moral et physique, en tenant compte de la priorité qui doit être donnée à la satisfaction des besoins essentiels des plus démunis. »²

3.2.2. La deuxième Stratégie Wallonne de Développement Durable

Le 7 juillet 2016, le Gouvernement wallon a adopté la deuxième stratégie wallonne de développement durable. L'élaboration de cette stratégie a fait l'objet d'une large consultation. Outre l'avis d'organes consultatifs officiels et reconnus, le projet de texte a été soumis à consultation populaire entre le 23 février et le 1er mai 2016. Ce document s'appuie également sur le décret relatif à la stratégie wallonne de développement durable du 27 juin 2013 et donc sur les mêmes principes directeurs d'efficience, de résilience et de suffisance que le premier SWDD.

Cette deuxième version du SWDD se différencie de la première par l'intégration des 17 Objectifs de développement durable adoptés au sein des Nations Unies en septembre 2015.

En vertu du décret relatif à la stratégie wallonne de développement durable du 27 juin 2013, cette deuxième stratégie comprend (Art. 5 1° du décret) :

- **Une vision à long terme** « décrivant l'avenir souhaité pour la Wallonie au premier chapitre. Cette vision se détache de la situation actuelle de la Wallonie pour définir une situation idéale constituée d'un ensemble d'objectifs à long terme. En tant que projet mobilisateur,

¹ Art. 2, §2 du décret du 27 juin 2013

² Art 4 du décret du 27 juin 2013

elle donne une direction à l'ensemble des acteurs wallons afin de poursuivre la transition de la Wallonie vers un développement durable » (Source : Deuxième SWDD) ;

- **Un diagnostic des acquis et faiblesses de la Région** « en matière de développement durable dans le deuxième chapitre. Le diagnostic, contrairement à la vision, décrit la situation actuelle de la Wallonie. Il est basé sur l'analyse d'un ensemble d'indicateurs qui permet d'évaluer les avancées de la Wallonie en la matière » (Source : Deuxième SWDD)
- **Des objectifs intermédiaires**, « à court et moyen terme, qui jalonnent le chemin vers la vision à long terme de développement durable. Ces objectifs font l'objet de la troisième partie de la stratégie. Vu l'agenda multilatéral récent, les objectifs de développement durable à atteindre à l'horizon 2030 constituent ces objectifs intermédiaires » (Source : Deuxième SWDD). **Ces objectifs s'appuient sur les 17 Objectifs de développement durable** adoptés au sein des Nations Unies en septembre 2015.
- **Un plan d'actions** « qui comprend des mesures concrètes devant contribuer à la réalisation de certains de ces objectifs. Ce plan est en effet ciblé sur certaines thématiques définies par le Gouvernement comme les lignes politiques prioritaires de cette stratégie, et vient ainsi compléter d'autres plans d'actions existants et à venir » (Source : Deuxième SWDD).

La vision à long terme s'articule autour de 3 axes de développement durable :

- Ici - Vivre en 2050 en Wallonie
- Ailleurs - Vivre en 2050 dans le monde
- À l'avenir - Vivre au-delà de 2050

Le premier axe **Ici-Vivre en 2050** en Wallonie est celui dans lequel un PCDR s'inscrit le plus étant donné son échelle d'action (échelle communale). Il présente comme volonté pour la Wallonie d'offrir ou de permettre à chaque citoyen :

- d'avoir un environnement sain et de qualité ;
- d'avoir le meilleur état de santé possible ;
- d'avoir une alimentation suffisante, saine, de bonne qualité nutritionnelle et diversifiée ;
- d'avoir accès à un logement de qualité, adapté à ses besoins, à ses aspirations et à sa situation, à un prix convenable ;
- d'avoir un accès à un enseignement, à tous les niveaux et à une formation durant toutes les étapes de la vie et de sa carrière professionnelle ;
- d'accéder à un emploi de qualité et des conditions de travail optimales, notamment en respectant un équilibre entre vie professionnelle et vie privée ;
- d'avoir un niveau de vie suffisant pour répondre à ses besoins essentiels et bénéficier d'une protection sociale ;
- d'avoir accès aux biens et services lui permettant de mener une vie conforme à la dignité humaine et d'améliorer sa qualité de vie et en particulier, l'accessibilité, tant matérielle que financière, aux services en énergie et en eau ;
- d'avoir des possibilités de mobilité présentant des conditions maximales de sécurité avec une priorité aux modes de transport doux, au covoitage et aux transports en commun ;
- d'avoir une vie en société où le niveau des inégalités sera faible dans tous les domaines.

Les objectifs à court et moyen terme s'articulent quant à eux autour de 5 catégories dans lesquels les objectifs cibles sont présentés dans le tableau suivant :

Humanité	<ul style="list-style-type: none"> ❖ ODD1 : Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde ❖ ODD3 : Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge ❖ ODD4 : Assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie ❖ ODD5 : Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles ❖ ODD10 : Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre
Planète	<ul style="list-style-type: none"> ❖ ODD 6 : Garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable ❖ ODD 7 : Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable ❖ ODD 13 : Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions ❖ ODD 14 : Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable ❖ ODD 15 : Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité
Prospérité	<ul style="list-style-type: none"> ❖ ODD 2 : Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable ❖ ODD 8 : Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous ❖ ODD 9 : Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation ❖ ODD 11 : Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables ❖ ODD 12 : Établir des modes de consommation et de production durables
Paix	<ul style="list-style-type: none"> ❖ ODD 16 : Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous
Partenariat	<ul style="list-style-type: none"> ❖ ODD 17 : Renforcer les moyens du Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser

3.3. Évaluation de la stratégie du PCDR

3.3.1. En regard des principes directeurs définis à l'article 4 du décret du 27 juin 2013

Principes directeurs	Évaluation de la Stratégie du PCDR
Efficience	<p>Le terme de « ressource » a été considéré tant du point de vue naturel que du point de vue humain et bâti. L'efficience de la stratégie est abordée dans les trois défis encourageant l'optimisation et la valorisation des ressources naturelles (tourisme, qualité environnementale, diversification agricole, circuits-courts), humaines (producteurs/artisans/créateurs locaux, associations, commerces et services) et bâties (parc de logements, lieux de rencontre et infrastructures diverses).</p> <p>Les objectifs associés sont très variables mais toujours axés sur l'optimisation de l'existant plutôt que sur la sur-création à profusion. Au niveau de l'alimentation et de l'agriculture, la richesse locale et les ressources alimentaires doivent être mieux utilisées. Au niveau humain, les réseaux existent mais doivent être renforcés. Au niveau bâti, les ressources sont nombreuses mais peuvent nécessiter une remise à neuf ou des modifications destinées à les adapter à de nouvelles utilisations.</p>
Résilience	<p>Le recours au local (productions, artisans, etc.) doit permettre d'améliorer la résilience et la capacité à faire face aux aléas économiques et environnementaux, en développant des systèmes alternatifs. La mise en réseau des ressources humaines constitue aussi l'une des bases de la résilience dans le cadre de cette stratégie, qu'il s'agisse de relations sociales (intergénérationnel, entraide) ou économiques. Ces systèmes et mises en réseau peuvent se complexifier et se développer jusqu'à assurer un développement économique local et la constitution d'un réseau de solidarité très étendu. In fine, la commune réduira sa dépendance vis-à-vis des ressources extérieures à son territoire et maximisera sa capacité à pouvoir compter sur ses propres ressources, quelles qu'elles soient.</p> <p>En matière de mobilité, le développement de modes de transport plus durables (marche, vélo, transition des énergies fossiles) est bien entendu synonyme de plus grande résilience face aux risques climatiques et à la question de l'approvisionnement énergétique.</p>
Suffisance	<p>Le principe de suffisance se traduit dans un premier temps par tous les objectifs axés sur le renforcement de l'offre en logements, services, commerces, lieux de vie accueillants et qualitatifs. Tous les éléments qui contribuent à la création d'un cadre de vie commun de qualité (par exemple, l'aménagement d'espaces verts, de promenades ou de parcs) doivent être pris en compte.</p> <p>Dans un second temps, le principe de suffisance se traduit par tous les objectifs axés sur de nouveaux modes de consommation. Il peut notamment s'agir de tout ce qui a trait à l'alimentation mais aussi à la manière de consommer des services dits quotidiens.</p>

3.3.2. En regard de la démarche durable définie à l'article 2, paragraphe 2 du décret du 11 avril 2014

Éléments prioritaires dans la démarche durable du SWDD tel que définis à l'article 2 paragraphe 2 du décret	Stratégie du PCDR											
	Défi 1 : Faire de la commune un territoire protégeant ses ressources et offrant un cadre de vie de qualité				Défi 2 : Garantir un accès pour tous aux services et besoins de base				Défi 3 : Poursuivre le développement économique en s'appuyant sur les ressources spécifiques du territoire			
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
Le souci de préserver les intérêts des générations futures	Tous les défis et tous les objectifs de la stratégie ont pour objectifs de préserver les intérêts des générations futures. En effet, les bénéfices qui découlent de la mise en œuvre du PCDR, et en particulier de sa stratégie et des fiches projets, profiteront à la fois aux générations actuelles et également aux générations futures. Le projet de PCDR s'inscrit sur le court, le moyen et le long terme et nombre de projet arriveront à terme dans les 10 ans. Il ne s'agit donc pas seulement de satisfaire les générations actuelles mais aussi de penser aux intérêts des générations futures. La stratégie propose des objectifs à dimension intergénérationnelle.											
L'intégration harmonieuse des enjeux économiques, sociaux, culturels, environnementaux, énergétiques et de mobilité	Les 3 défis de la stratégie qui ont été choisis illustrent parfaitement l'intégration des enjeux du développement durable. C'est une stratégie éclectique visant à l'amélioration de la qualité de vie et à la préservation des intérêts des habitants de Philippeville en synergie les uns avec les autres.											
La participation la plus large des acteurs	La Stratégie du PCDR de Philippeville touche tous les acteurs du territoire qu'ils soient publics ou privés (exploitants agricoles, citoyens, élus communaux, entreprises et artisans locaux...) et encourage la participation d'autres acteurs au projet de PCDR à l'échelle de la Province et de la Région (institutions wallonnes, gestionnaires des transports en commun, associations environnementales et sportives...).											
La mise en cohérence des politiques sectorielles dans un projet de territoire et une meilleure articulation entre les acteurs de terrain actifs en matière de développement rural	La stratégie du PCDR est construite de manière à traduire les résultats du diagnostic partagé mais également de manière à rester cohérente avec les objectifs repris dans d'autres outils d'aménagement stratégiques communaux. La présentation de cette mise en cohérence fait l'objet de la partie 7.											

La solidarité avec les autres territoires	La stratégie du PCDR propose la mise en place d'une politique de mobilité permettant un lien avec les communes voisines, par exemple via des sentiers entre les villages.
L'évaluation permanente	Le tableau de bord des indicateurs de la stratégie fait l'objet d'une évaluation quinquennale. Les fiches projets du PCDR font également l'objet d'un suivi, en particulier pour les fiches projets du lot 1.

3.3.3. En regard des objectifs à court et moyen terme de la deuxième SWDD

Éléments prioritaires dans la démarche durable du SWDD tel que définis à l'article 2 paragraphe 2 du décret	Stratégie du PCDR											
	Défi 1 : Faire de la commune un territoire protégeant ses ressources et offrant un cadre de vie de qualité				Défi 2 : Garantir un accès pour tous aux services et besoins de base				Défi 3 : Poursuivre le développement économique en s'appuyant sur les ressources spécifiques du territoire			
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	
ODD1 : Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde				x		x		x	x	x	x	
ODD 2 : Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable									x			
ODD3 : Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge	x	x	x	x	x	x	x					
ODD4 : Assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie				x			x					
ODD5 : Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles			x		x	x		x				

ODD 6 : Garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable	X												
ODD 7 : Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable				X							X		
ODD 8 : Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous										X	X	X	X
ODD 9 : Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation	X	X	X	X	X		X						
ODD10 : Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre						X	X						
ODD 11 : Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables		X	X	X	X	X							
ODD 12 : Établir des modes de consommation et de production durables										X		X	
ODD 13 : Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions	X			X									
ODD 14 : Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable													
ODD 15 : Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité	X		X	X						X	X		
ODD 16 : Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous									X				
ODD 17 : Renforcer les moyens du Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser													

